

*Rapports de comités*

possèdent des institutions financières, et plus précisément de la prise de contrôle, ou du projet de prise de contrôle, de Genstar par Imasco. Le gouvernement n'a pas encore formulé de politique ni d'exposé de principe sur cette question, hormis le projet de loi C-103 que la Chambre a adopté en première lecture le 7 avril.

Le comité des finances de la Chambre a tenu de nombreuses audiences sur les propositions du Livre vert du gouvernement visant à réorganiser les services financiers au Canada. Ces propositions ont fait l'unanimité. Les députés de l'opposition officielle ont préparé un rapport minoritaire en vue d'exposer certaines de leurs préoccupations, mais des députés de tous les partis qui ont siégé à ce comité s'inquiètent de la concentration croissante du pouvoir dans ce secteur, tendance qui a continué à s'accroître faute d'une politique pertinente et à jour en matière de propriété, même pendant les travaux du comité.

Dans le rapport du comité des finances et le rapport minoritaire de mon parti, on critique les prises de contrôle d'institutions financières par les autres institutions. Je voudrais vous citer ces remarques. Dans le rapport minoritaire que les libéraux ont inséré dans le Livre vert, voici ce que nous avons déclaré:

Nous sommes préoccupés par l'augmentation de la concentration du pouvoir financier. En outre, à notre avis, il ne faut pas combiner les activités financières et les autres.

Et voici ce qu'on peut lire dans le rapport du comité des finances:

Le comité est préoccupé par la tendance croissante des prises de contrôle d'institutions financières par des autres entreprises et il est d'avis qu'il faut limiter la concentration du pouvoir, surtout pour les importantes institutions financières.

C'est une opinion que l'on retrouve dans bon nombre des mémoires remis au comité. Voici ce qu'a déclaré l'Association canadienne des banquiers:

À notre avis, ce mélange des activités financières et des autres n'est pas souhaitable. Elle va mettre à l'épreuve la confiance que les Canadiens ont dans leur système financier.

Le rapport du comité renfermait également une recommandation très précise. A l'époque où le comité poursuivait ses travaux l'automne dernier, il était question de la fusion de Canada Trust et de Canada Permanent Trust; le comité avait expressément recommandé que le gouvernement n'approuve pas cette fusion tant qu'il n'aurait pas de politique sur la propriété. Le gouvernement n'en a pas tenu compte, et la fusion fut complétée, contribuant directement à la situation dont nous sommes saisis aujourd'hui. La société Genstar, propriétaire à l'époque de Canada Permanent Trust, a fait l'acquisition de Canada Trust, contre l'avis du comité des finances, ce qui a fourni à Genstar la plus importante société de fiducie du Canada. Elle est considérée comme le joyau parmi les entreprises que détient Genstar, et c'est la principale raison pour laquelle Imasco tient à s'approprier Genstar.

Dans le cas de Genstar et de Canada Trust, on s'inquiète de ce que Genstar, qui possède de nombreuses entreprises dans les secteurs de l'immobilier et du bâtiment, posséderait ainsi sa propre source de financement. A l'heure actuelle, Canada Trust est la plus grande société de fiducie de notre pays; on dit qu'elle est au premier rang pour les prêts hypothécaires et qu'elle figure au quatrième rang pour ce qui est des comptes d'épargne personnels.

Tout au long des audiences du comité des finances, on s'est inquiété de ce que, au Canada, de moins en moins de personnes exercent de plus en plus de pouvoir. A l'heure actuelle, 25 entreprises environ contrôlent entre un tiers et 40 p. 100 de notre économie. Le principal sujet d'inquiétude que je désire examiner aujourd'hui, porte sur la possibilité que certaines institutions financières appartenant à des institutions non financières puissent accorder des prêts ou de prendre des décisions qui ne sont pas dans le meilleur intérêt des actionnaires ou des déposants; c'est ce qu'on appelle des transactions intéressées.

Le député néo-démocrate qui a posé une question il y a quelques minutes a déclaré que, dans certaines situations, il est inévitable qu'il y ait de telles transactions. Jamais je ne tiendrais cela pour inévitable. Quelle que soit la situation, les gens de bonne foi et de bons sentiments ne se livrent pas nécessairement à des transactions intéressées. Toutefois, confronté avec la situation actuelle, situation qui a beaucoup changé ces dernières années, il ne suffit pas de compter uniquement sur la bonne foi et l'intégrité des gens. Il importe aussi d'établir une législation précise.

Selon la nouvelle loi, le ministre a le pouvoir d'interdire une fusion qui irait à l'encontre de l'intérêt public ou, au besoin, d'en ordonner le démembrement. L'examen tiendrait compte de la force financière du nouveau propriétaire pressenti, de l'équilibre de ses plans d'affaires, de ses antécédents et de son expérience des affaires, et du meilleur intérêt du régime financier canadien. Le projet propose également que ces mesures s'appliquent à toutes les transactions survenues après le 29 novembre 1985, date à laquelle le projet de loi fut présenté dans sa forme originale. Voilà sur quoi repose la recommandation que le comité des finances a approuvée à l'unanimité et a présentée à la Chambre le 8 avril. Dans sa motion, le comité des finances recommande au gouvernement d'invoquer les dispositions du projet de loi C-103 pour garantir que de grandes institutions financières comme Canada Trustco, propriété de Genstar, ne tomberont pas sous l'autorité de grandes institutions non financières comme Imasco.

● (1630)

Nous n'avons toujours pas jusqu'ici une idée claire de l'intention du gouvernement. Il importe à ce moment-ci que le gouvernement fasse preuve de conséquence et montre qu'il accorde une certaine attention à l'institution du Parlement et aux rapports unanimes qui lui viennent du comité des finances. La ministre va-t-elle se plier aux vœux de ses collègues du caucus et bloquer l'acquisition de la société Genstar par Imasco? Dans l'affirmative, va-t-elle revenir sur le fait qu'elle a rejeté la recommandation n° 58 du comité des finances concernant le fusionnement de Canada Trust et de Canada Permanent Trust? La ministre va-t-elle autoriser la conclusion de ce marché et, dans l'affirmative, à quelles conditions?

La ministre a été informée à l'avance des intentions d'Imasco et il semble que ses collaborateurs et elle aient étudié la question depuis qu'elle a été rendue publique, le 24 mars. Au cours d'une interview qu'elle a accordée au *Financial Post*, la ministre a dit qu'elle ne voyait aucune objection à ce que des groupes industriels possèdent des institutions financières et que cela se faisait dans bien d'autres pays. A l'heure actuelle, la loi